

# Le président Bouteflika instruit le gouvernement de faire une promotion «diligente» des énergies renouvelables

Le président de la République Abdelaziz Bouteflika a instruit mardi le gouvernement de «promouvoir» rapidement les énergies renouvelables et à œuvrer à la réduction de «la croissance excessive» de la consommation intérieure des produits énergétiques.



Au cours du Conseil des ministres qu'il a présidé, le président de la République a demandé au gouvernement d'accompagner les efforts sur les hydrocarbures par une promotion «diligente» des énergies renouvelables dont le programme de développement a été «déjà validé».

Le Chef de l'Etat a également demandé à l'Exécutif d'agir «par toutes les voies appropriées» pour «contenir la croissance excessive de la consommation intérieure des produits énergétiques qui, à son rythme actuel, réduirait fortement les capacités disponibles à l'exportation, et alourdirait la facture des carburants importés».

La consommation nationale de produits énergétiques a quasiment doublé entre 2000 et 2014 pour atteindre 51 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP), selon les chiffres donnés par M. Khebbi lors de ce Conseil.

## COP21 : l'Algérie mise sur la transition énergétique

L'Algérie, déterminée à lutter contre le réchauffement climatique, mise sur la transition énergétique pour réussir son plan national visant, entre autres objectifs, à freiner ce phénomène.

C'est ainsi que le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a souligné, lundi lors de son intervention à la Conférence de Paris sur le climat (COP21), la ferme volonté du pays d'initier sans délai une transition énergétique vers un modèle basé sur des énergies propres et renouvelables.

Rappelant le potentiel énorme en matière d'énergies renouvelables notamment solaire, M. Sellal a affirmé que cette option n'était pas uniquement une décision écologique mais aussi un "choix économique délibéré" et "une ambition industrielle bien pensée".

L'Algérie affiche donc ses ambitions industrielles en matière de développement des énergies renouvelables, considéré comme un "pari sur l'avenir".

Dans ce sillage, l'Algérie veut créer et abriter un Forum africain des énergies renouvelables qui constituera le cadre idoine de dialogue et de concertation entre décideurs politiques, chefs d'entreprises, société civile et communauté scientifique, selon M. Sellal qui a représenté le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, lors de cette rencontre au sommet.

Cette plateforme annuelle permettra également de disséminer les bonnes pratiques et de présenter les dernières innovations techniques dans le domaine.

### Sellal insiste sur la solidarité climatique

Le Premier ministre a mis en exergue, dans son discours prononcé devant les 150 chefs d'Etat et de gouvernements participant à la COP21, la primordialité de la solidarité internationale pour réussir les objectifs discutés à cette conférence onusienne.

"L'Algérie tient à réaffirmer une nouvelle fois sa détermination à œuvrer en vue de l'adoption d'un nouvel accord international ambitieux avec la participation de tous, un accord orienté vers l'action,

fondé sur l'équité, d'aujourd'hui et de demain, ainsi que sur la solidarité climatique inspirée par le sens de l'appartenance commune à un destin planétaire partagé", a-t-il soutenu.



Ainsi, M. Sellal a affirmé l'ouverture de l'Algérie sur toute forme de coopération internationale susceptible à l'aider à réaliser des résultats meilleurs en matière de lutte contre les changements climatiques.

Il a annoncé, à cet égard, la création du Groupe des Amis de l'Accompagnement de l'Ambition algérienne pour l'adaptation et l'atténuation (G5A), un mécanisme novateur qui ouvre aux pays du Nord et du Sud les possibilités de partenariat avec l'Algérie dans les différents domaines concernés par le plan de lutte contre le réchauffement climatique.

Soulignant l'importance de la COP21, considérée comme "la plus grande conférence diplomatique jamais organisée dans l'histoire", M. Sellal a réaffirmé la nécessité d'aboutir à un accord à la hauteur des "responsabilités morales intergénérationnelles" des pays.

## Lancement d'une initiative pour encourager les enfants à préserver l'environnement

La ministre de l'Éducation, Nouria Benghebrit, a annoncé samedi à Alger qu'une initiative pour encourager les enfants à préserver l'environnement a été lancée par le ministère de l'Éducation nationale en collaboration avec le centre de développement des énergies renouvelables.



La ministre qui intervenait lors d'une conférence organisée par la radio nationale en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Communication et l'Université Houari Boumediene, a indiqué que la rencontre "sera sanctionnée par un projet en collaboration" avec le centre de recherches en énergies renouvelables qui vise à encourager les enfants à préserver l'environnement et à leur faire découvrir les réalisations de l'Algérie en matière d'énergies renouvelables".

Mme Benghebrit estime que son département "est concerné par la question de la préservation de l'environnement".

Pour sa part, le ministre de la Communication, Hamid Grine a souligné l'importance des campagnes de sensibilisation menées par les médias, notamment publics pour préserver l'environnement et le développement durable depuis 2014.

La conférence a été marquée par la présentation de plusieurs activités d'élèves des trois cycles (primaire, moyen et secondaire) et d'une pièce théâtrale intitulée "ensemble pour protéger l'environnement" présentée par des élèves trisomiques.

---

## L'Algérie veut bénéficier du soutien du Fonds vert pour le climat

La directrice exécutive du Fonds vert pour le climat, Mme Hela Cheikhrouhou, a été reçue dimanche à Alger par le ministre de l'Énergie, Salah Khebri, à qui il a fait part du souhait de l'Algérie de bénéficier du soutien de ce fonds pour promouvoir les énergies renouvelables dans le pays.

Lors de cette audience, les deux parties ont examiné les relations de coopération et les possibilités de collaboration entre l'Algérie et ce Fonds qui est le mécanisme financier rattaché à la Convention-cadre de l'ONU pour les changements climatiques (CCNUCC).

M. Khebri a souligné que l'Algérie avait adopté un programme national sur les énergies renouvelables, notamment solaire, en souhaitant un soutien du Fonds, en particulier en matière de formation et de l'apport technologique, indique le communiqué du ministère de l'Énergie.

Pour sa part, Mme Cheikhrouhou a exprimé "la disposition du Fonds à collaborer avec l'Algérie en soulignant l'importance du programme

national des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique adopté par le gouvernement algérien", ajoute le communiqué.

A rappeler que ce programme prévoit la production de 22.000 MW sur la période 2015-2030 avec une part de près de 27% des énergies renouvelables dans la production d'électricité.

Parmi les grands axes contenus dans ce programme, le développement du photovoltaïque et de l'éolien à grande échelle, en plus de l'introduction des filières de biomasse (valorisation des déchets), de la cogénération et de la géothermie.

Le solaire photovoltaïque participera à la réalisation de ce programme à hauteur de 13.575 MW, l'éolien à 5.010 MW, la biomasse à 1.000 MW, la cogénération à 400 MW et la géothermie à 15 MW.

Il est prévu, en outre, que le volume de gaz naturel à épargner grâce aux 22.000 MW en renouvelables atteigne environ 300 milliards de m<sup>3</sup>, soit un volume équivalent à 8 fois la consommation nationale de l'année 2014.



# COP21 : Pas d'impact sur le développement industriel de l'Algérie (CDER)

Les engagements pris à la réunion sur le réchauffement climatique COP 21 n'entraveront pas l'activité industrielle en Algérie qui doit, cependant, «arracher sa part de financement», a souligné dimanche à l'APS le directeur du Centre de développement des énergies renouvelables (CDER), Noureddine Yassaa.



«Cet accord n'est pas contraignant par rapport à la politique nationale en matière de développement industriel du pays», assure M. Yassaa qui a participé à l'élaboration de la Contribution algérienne à la COP 21.

«C'est une percée historique qui constitue une reconnaissance aux efforts de la communauté scientifique internationale pour réduire les effets du réchauffement climatique», selon lui.

Plusieurs compromis ont été trouvés dans le cadre de cet accord, notamment la différenciation entre les pays développés et ceux en développement en matière de partage d'engagements climatiques, explique-t-il.

Selon cet expert, l'abandon par la COP 21 de la taxe carbone constitue un autre acquis pour l'Algérie à l'instar d'un bon nombre d'autres pays producteurs et exportateurs d'énergies fossiles, même si le document final de la conférence «n'a pas défini des mesures de réparation et de compensation» au profit des pays producteurs dans le cadre de la transition énergétique mondiale.

### L'Algérie doit arracher sa part de financement

Le directeur du CDER insiste, cependant, sur l'impérativité de l'Algérie de «se mobiliser, dès maintenant, pour pouvoir bénéficier des financements de l'ordre de 100 milliards de dollars promis par les pays développés au profit des pays en développement d'ici à 2020».

Aucune répartition géographique n'est prévue pour cette enveloppe, ce qui oblige l'Algérie «d'arracher sa part de financement à travers les négociations et même par des actions de lobbying».

De plus, ces financements destinés, entre autres, à l'accompagnement des pays en développement dans leur processus de transition énergétique «sont plus que nécessaires pour l'Algérie afin qu'elle puisse financer ses actions en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans une conjoncture actuelle marquée par une raréfaction des ressources financières», insiste-t-il.

Le renforcement des moyens, la formation des ressources humaines et le transfert technologique réel sont «les principaux axes autour desquels l'Algérie devrait agir pour réclamer ces financements», prône le directeur du CDER.

L'accord de Paris est considéré comme un jalon essentiel pour la limitation du réchauffement climatique, rappelle-t-on.

Il insiste sur «l'urgence de combler l'écart significatif» entre l'effet global des engagements d'atténuation pris par les parties, en termes d'émissions annuelles mondiales de gaz à effet de serre, jusqu'à 2020 et de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète.

La «différenciation» entre les pays développés et ceux en voie de développement a été actée par l'accord.

Ainsi, Les pays développés «doivent être à la pointe et se doter d'objectifs de réduction d'émissions en valeur absolue», alors que les pays en développement «devraient continuer à améliorer leurs efforts» de lutte contre le réchauffement, «à la lumière de leur situation nationale».

Pour le volet financier, les ressources financières fournies aux pays en développement devraient renforcer l'application de leurs politiques, stratégies, règlements, plans d'action et mesures de lutte contre les changements climatiques.

L'accord fixe un niveau plancher de 100 milliards de dollars par an, en tenant compte des besoins.

---

## L'accord de la COP21 : Jalon essentiel pour limiter le réchauffement climatique

Après treize jours de tractations et de laborieux pourparlers, les 195 pays, réunis à la conférence mondiale sur le réchauffement climatique, organisée au Bourget (Paris), ont réussi samedi, à conclure un accord de compromis qui rassemble les positions des différents protagonistes.

"Je regarde la salle, je vois que la réaction est positive, je n'entends pas d'objection, l'accord de Paris pour le climat est adopté", a annoncé le président de la COP21, Laurent Fabius, sous les applaudissements dans la salle où on entendait des cris de joie, accreditant la conférence de "réussite".

Considéré comme un jalon essentiel pour la limitation du réchauf-

fement climatique, l'accord de Paris qualifié d'"historique", après l'échec en 2009 de Copenhague, a été approuvé samedi soir par les 195 pays membres de la Convention-cadre des Nations unies sur le climat, en séance plénière, à laquelle a pris part le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra.

L'accord, "juste", "durable" et "contraignant", n'a pas été soumis au vote, car le consensus existe déjà dans la Convention-cadre des Nations unies sur le climat. Il devra être ratifié par les parlements des Parties contractantes.

En préambule, l'accord insiste avec une "vive préoccupation" sur

"l'urgence de combler l'écart significatif" entre l'effet global des engagements d'atténuation pris par les Parties en termes d'émissions annuelles mondiales de gaz à effet de serre jusqu'à 2020 et de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C,

Il souligne également que le relèvement du niveau d'ambition avant 2020 "peut jeter les bases d'un relèvement de l'ambition après 2020".

En matière d'atténuation, l'accord engage les Parties, dont la contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) comporte un calendrier jusqu'à 2025, à communiquer d'ici à 2020 une nouvelle contribution déterminée au niveau national et à le faire ensuite tous les cinq ans.

Il invite, dans ce cadre, les Parties à communiquer, d'ici à 2020, au secrétariat leurs stratégies de développement à faible émission de gaz à effet de serre à long terme pour le milieu du siècle.

Au sujet de l'adaptation, l'accord demande au Comité de l'adaptation et au Groupe d'experts des pays les moins avancés d'élaborer conjointement des modalités en vue de reconnaître les efforts d'adaptation des pays en développement parties et de formuler des recommandations pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa première session.

Le document invite l'ensemble des organisations des Nations unies et des institutions financières internationales, régionales et nationales compétentes à fournir aux Parties, par l'intermédiaire du secrétariat, des informations sur la manière dont leurs programmes d'aide au développement et de financement de l'action climatique incorporent des mesures de protection contre les risques climatiques et de résilience aux changements climatiques.

Dans le partage des obligations, notamment pour la réduction des émissions, la "différenciation" été retenue dans l'accord. Les pays développés "doivent être à la pointe et se doter d'objectifs de réduction

d'émissions en valeur absolue", alors que les pays en développement "devraient continuer à améliorer leurs efforts" de lutte contre le réchauffement, "à la lumière de leur situation nationale".

Pour les pertes et préjudices, l'accord demande au Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie de créer un centre d'échange d'informations sur le transfert des risques qui puisse servir de source centrale de données sur l'assurance et le transfert des risques de façon à faciliter les efforts déployés par les Parties pour mettre au point et appliquer des stratégies globales de gestion des risques.

En ce qui concerne le financement, il est décidé que, dans la mise en œuvre de l'Accord, les ressources financières fournies aux pays en développement devraient renforcer l'application de leurs politiques, stratégies, règlements, plans d'action et mesures de lutte contre les changements climatiques tant en matière d'atténuation que d'adaptation de façon à contribuer à la réalisation de l'Accord.

Ce dernier fixe un nouvel objectif chiffré collectif à partir d'un "niveau plancher" de 100 milliards de dollars par an, en tenant compte des besoins et des priorités des pays en développement.

Sur le plan du transfert de technologies, les Parties ont décidé de renforcer le Mécanisme technologique et demande au Comité exécutif de la technologie ainsi qu'au Centre et au Réseau des technologies climatiques, d'entreprendre, en apportant leur concours à l'application de l'Accord, de nouveaux travaux, notamment dans la recherche, la mise au point et la démonstration de technologies et le développement des capacités et des technologies.

Quant à l'aspect de la transparence, les Parties ont décidé de mettre en place une initiative de renforcement des capacités pour la transparence afin de développer les capacités institutionnelles et techniques avant 2020 et après cette date.

Cette initiative aidera les pays en développement parties qui le demandent à satisfaire en temps voulu aux critères renforcés de transparence.

### Les principaux points de l'accord

L'accord de Paris sur le réchauffement climatique, adopté samedi soir au Bourget, après 13 jours de négociations préconise la limitation de la hausse de la température «bien en deçà de 2°C», une aide financière de 100 milliards de dollars comme «plancher» et une révision tous les 5 ans des engagements. Voici les principaux points :

- Réchauffement : «Bien en-deçà de 2°C» : L'accord préconise la limitation de la température «bien en deçà de 2°C», demandant aux pays des pour parvenir à 1,5°C.

Au sommet de Copenhague, en 2009, les pays membres de la Convention-cadre des Nations unies avaient convenu de l'objectif de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Cet objectif impose aux pays d'investir dans les énergies renouvelables, l'énergie propre et de réduire «drastiquement» les émissions de gaz à effet de serre.

Sur les 195 pays, 186 ont annoncé des mesures pour limiter ou réduire leurs émissions de gaz à effet de serre à horizon 2025-2030. Mais même si elles étaient respectées, la hausse du mercure serait ramenée à environ 3°C, selon les scientifiques.

- Mécanismes de révision des engagements L'accord prévoit la mise en place d'un mécanisme de révision des engagements nationaux qui restent volontaires. C'est tous les 5 ans que cette révision doit s'opérer pour évaluer la progression par rapport à la période précédente. La première révision devra avoir lieu en 2025.

- Adaptation L'accord prévoit de lancer, pendant la période 2016-2020, un processus d'examen technique des mesures d'adaptation.

- Différenciation entre les pays développés et ceux en voie de développement : Dans le partage des obligations, le document de Paris établit la différence entre les pays développés et ceux en développement.

Pour la réduction des émissions, la «différenciation» est actée dans l'accord. Les pays développés «doivent être à la pointe et se doter d'objectifs de réduction d'émissions en valeur absolue», alors que les pays en développement «devraient continuer à améliorer leurs efforts» de lutte contre le réchauffement, «à la lumière de leur situation nationale», indique l'accord.

- Soutien financier aux pays en développement : Le document considère que l'enveloppe de 100 milliards de dollars, promise par les pays riches aux pays en développement d'ici à 2020, est un «plancher» et qu'en 2025, un nouvel objectif chiffré sera soumis à discussion.

L'accord oblige les pays développés à «apporter des ressources financières pour aider les pays en développement» à s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique et à prendre des mesures pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Il demande «fermement» aux pays développés d'amplifier leur aide financière, en suivant une feuille de route concrète, afin d'atteindre l'objectif consistant à dégager ensemble 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour l'atténuation et l'adaptation tout en augmentant «sensiblement» le financement de l'adaptation par rapport aux niveaux actuels et de continuer à fournir un appui «approprié» en matière de technologies et de renforcement des capacités.

## L'Algérie est victime du réchauffement climatique

**P**rof. Nouredine Yassaa, Directeur du CDER et membre du Bureau du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution sous l'égide de l'ONU.

**La COP21 s'est clôturée dans une ambiance de joie. Les organisateurs de la Conférence ont fini les uns dans les bras des autres faisant penser à une véritable réussite du sommet. Dans quelle mesure cet événement tranche-t-il avec les COP précédentes ?**

La communauté internationale est parvenue à un accord universel et a évité un deuxième échec comme celui de Copenhague en 2009. C'est un accord universel, consensuel et diplomatique par excellence qui marque un tournant historique en jetant les jalons d'une transition économique et sociale vers un monde sobre en carbone et résilient aux changements climatiques dans l'ère dite anthropocène où la surexploitation humaine anthropique a causé le désastre climatique. Visiblement, l'accord contient un cadre juridiquement contraignant pour la communication des rapports, la transparence et la révision de l'implémentation des mesures permettant de lutter contre le changement climatique, mais pas forcément contraignant pour les moyens de mise en œuvre (financement, renforcement des capacités et transfert de technologie), wait and see !.

**Quelles sont les avancées enregistrées par rapport au protocole de Kyoto ?**

En attendant la signature de l'accord en avril 2016 et sa ratification par au moins 55 pays et sa mise en œuvre à partir de 2020, l'accord de Paris est différent de celui de Protocole de Kyoto. Ce dernier, adopté en 1997, n'était juridiquement contraignant que pour les pays de l'annexe 1, c'est-à-dire pour les pays développés. Dans sa deuxième période d'engagement qui comprend la période 2013-2020, seuls 38 pays développés, y participent et se sont engagés à réduire leurs émissions de 18 % au moins par rapport aux niveaux de 1990, selon l'amendement de Doha. Le protocole de Kyoto ne s'applique actuellement qu'à environ 14 % des émissions mondiales puisque les États Unis ne l'ont jamais ratifié, que le Canada s'est retiré avant la fin de la première période d'engagement et que la Russie, le Japon et la Nouvelle Zélande ne participent pas à la deuxième période d'engagement. D'où la nécessité d'un accord pour la période post-2020. L'accord de Paris, par contre, s'applique aux 195 membres de la Convention et sa mise en œuvre impliquerait, en principe, des engagements de réductions des gaz à effet de serre aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement et ce, afin d'atteindre les objectifs à long terme visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

**L'Algérie fait partie des 195 pays participants à la Conférence. Quel a été son rôle ?**

L'Algérie a plaidé pour un accord juste, équitable, solidaire, équilibré et différencié, qui permettra de freiner le réchauffement climatique mais qui tient compte également du droit des pays du sud au développement économique et social et de leurs vulnérabilités face aux changements climatiques.

Force est de préciser que l'Algérie a co-présidé, en la personne de Ahmed Djoghlaif, le groupe de travail international chargé de préparer l'avant-projet d'accord.

**Quelle est sa position dans ce grand échiquier planétaire, elle qui fait parti aussi bien des blocs : Africain, Arabe, Méditerranéen, et**

**pays du Sud ? (peut-on classer l'Algérie parmi les pays émergents, en développement, ....)**

En ma qualité d'expert et ayant suivi ce dossier surtout sur le volet scientifique et technique, j'ai pu constater que l'Algérie, qui est un pays en voie de développement, a été leader de longue date dans la question des changements climatiques.

L'Algérie, tout en défendant ses propres intérêts stratégiques, s'est associée au Groupe des Soixante-dix-sept et la Chine (le plus bloc avec 134 pays en son rang), au Groupe africain, au Groupe arabe, ainsi qu'au groupe LMDC (les Pays en Développement avec des Vues Similaires, Linked-Minded Developing Countries). Pour l'Algérie, les pays développés doivent tenir leurs engagements dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et toute négociation dans le cadre d'un nouveau accord climatique doit être menée dans cet esprit. L'élément de la responsabilité commune mais différenciée doit être le cœur de tout le processus.

La négociation d'un nouveau régime climatique ne devrait pas traiter uniquement de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais tous les éléments de la décision 1CP17 (Protocole de Kyoto), qui doivent être abordés de manière équilibrée et intégrée, dont notamment l'adaptation aux changements climatiques qui demeure la préoccupation principale pour une grande partie des pays en développement, mais aussi des moyens de mise en œuvre (financement, développement et transfert de technologies et le renforcement des capacités). En ce qui concerne l'atténuation, il est crucial de rappeler les principes de la Convention et de la responsabilité historique des pays développés qui doivent être les leaders en respectant leurs engagements sur ce point là. La contribution des pays en développement à l'effort international doit être déterminée au niveau national en tenant compte des circonstances et des capacités nationales en adéquation avec le principe des responsabilités communes mais différenciées. Afin de renforcer les capacités des pays pour faire face aux effets adverses des changements climatiques dont leurs impacts sur les pays en développement sont évidents, l'Algérie a toujours mis l'accent sur l'importance de renforcer le travail sur l'adaptation. Il y a un besoin pressant d'augmenter les capacités d'adaptation ainsi que la primauté d'assurer la production agricole, la sécurité alimentaire et le développement durable dans les pays en développement.

**Dans quelle mesure l'Algérie est-elle concernée par la problématique du réchauffement climatique ? Est-elle victime ou coupable ?**

L'Algérie est bien évidemment victime du réchauffement climatique. Non seulement il n'est pas historiquement responsable des émissions cumulées des gaz à effet de serre, sa contribution actuelle ne représente que 0.41 % selon le dernier rapport paru le 7 décembre 2015. Par contre, l'Algérie qui est un pays semi-aride à aride, est très vulnérable aux effets multiformes des changements climatiques ; sécheresse, désertification et la recrudescence d'événements climatiques extrêmes (canicules et inondations). Sa sécurité alimentaire se voit ainsi menacée à cause de dérèglement climatique.

**Existe-t-il une conscience nationale des risques liés au réchauffement ? Si oui, y a-t-il des mesures prises pour la réduction des émissions de GES ? Où en est-on des énergies propres et renouvelables ?**

La conscience est là et je dirais qu'elle est ancienne. L'exemple le plus édifiant est le barrage vert dont le programme a été lancé en 1970 pour freiner l'avancement du désert et pour constituer un véritable puits de carbone sur une longueur de 1200 km et une profondeur d'une moyenne de 20km.

Dans le but de contribuer à l'effort global de lutte contre le changement climatique, l'Algérie a adopté d'une manière volontaire une série de mesures visant à réduire les émissions des gaz à effet de serre. Ainsi des stratégies et des plans d'actions ont été développés dans les différents départements ministériels.

### Les solutions algériennes

En mai 2015, le Conseil des Ministres a adopté un nouveau programme national de développement des énergies renouvelables qui permettra à l'Algérie d'intégrer une capacité d'origine renouvelable de 22 000 méga watts dans son mix énergétique à l'horizon 2030. Ce nouveau programme qui est une actualisation de celui de 2011, qui visait à produire 12 000 méga watts à l'horizon 2030, démontre la volonté de l'Algérie à investir dans les énergies propres.

La réalisation de cet ambitieux programme est déjà entrée dans sa phase opérationnelle, notamment avec la mise en service des centrales photovoltaïques de 1,1 méga watts à Ghardaïa, d'une centrale éolienne de 10 méga watts à Adrar en plus de la centrale hybride gaz solaire de Hassi R'mel d'une capacité de 150 méga watts dont 25 méga watts en solaire déjà opérationnelle depuis juin 2011. Une vingtaine de centrales solaires d'une puissance globale de près de 350 méga watts, dont une grande partie est déjà fonctionnelle, seront mises en service début 2016. D'autres centrales photovoltaïques, éoliennes et solaires à concentration seront installées progressivement d'ici 2030 pour atteindre les objectifs fixés dans le programme. Par ailleurs, ce programme vise à hybrider et, à terme, à substituer, les centrales électriques opérant avec le diesel avec l'énergie solaire.

Il convient de citer comme mesure d'atténuation du changement climatique, le projet-pilote de captage et de stockage du carbone que l'Algérie a mis en place dans le sud qui est parmi les premiers au monde pour la séquestration du dioxyde de carbone.

L'Algérie a décidé de soutenir le développement des énergies renouvelable par la mise en place des dispositifs réglementaires et incitatifs pour encourager l'investissement et pour instaurer un tarif de rachat avantageux dans ce domaine. En effet, le programme algérien de développement des énergies renouvelables a été consolidé, en 2013, par la promulgation de deux arrêtés interministériels fixant la nomenclature des recettes et des dépenses imputables sur le «Fonds national pour les énergies renouvelables et la cogénération» ainsi que les modalités de son suivi et de son évaluation. D'autre part, deux autres textes de lois ont été promulgués en 2014 fixant les tarifs d'achat garantis pour l'électricité produite à partir des installations utilisant la filière solaire photovoltaïque et l'énergie éolienne.

Ces textes d'application portent entre autres sur le principe d'octroi de primes pour les producteurs utilisant les énergies renouvelables, le droit du producteur de connecter ses installations aux réseaux de distribution de l'électricité, le placement prioritaire sur le marché, et l'obligation pour le concessionnaire d'acheter la totalité de l'électricité produite dans le cadre de régime spécial. Pour l'utilisation non électrique des énergies renouvelables, des subventions à hauteur de 45% pour les ménages et de 35% pour les entreprises sont octroyées pour l'installation des chauffe-eau solaires.

Par ailleurs, force est de constater que la génération de l'électricité en Algérie provient en quasi-totalité à partir des centrales fonction-

nant avec le gaz naturel ce qui réduit substantiellement l'émission des gaz à effet de serre.

D'autres départements ministériels, à l'instar du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, ont lancé des actions en faveur de la promotion des énergies renouvelables dans les régions désertiques et dans les hauts plateaux pour l'éclairage solaire et pour le pompage d'eau potable et d'irrigation à l'aide de l'énergie solaire.

Ces actions visent non seulement à améliorer les conditions de vie des populations rurales et à promouvoir l'agriculture durable dans les milieux sahariens et dans les hauts-plateaux mais également à préserver l'environnement par la substitution du diesel par l'énergie solaire.

Afin de réduire la consommation de gasoil dans le secteur des transports, l'Algérie a engagé plusieurs actions permettant la promotion de l'utilisation des carburants propres, notamment le GPL et le GNC avec une subvention de l'état à hauteur de 50 % du coût du kit GPLC installé.

Le nouveau programme national de développement de l'efficacité énergétique adopté en mai 2015 par le conseil du gouvernement vise à réduire la consommation d'énergie de 9 % à l'horizon 2030.

Des mesures de rationalisation de l'utilisation d'énergie concernent les secteurs du bâtiment, du transport, des travaux publics et de l'industrie.

Dans le secteur du transport, des actions ont été menées en direction du développement du transport urbain par une intensification du transport de masse (tramways, métro), la réhabilitation du transport par câble, la création de sociétés publiques de transport urbain dans chaque wilaya et l'utilisation de carburant de substitution (GPL/c et GNC). Ainsi, le métro d'Alger, le tramway à Alger, Constantine, Oran, le renouvellement du parc automobile, le contrôle technique obligatoire pour les émissions des gaz d'échappement et l'électrification du réseau ferroviaire sont autant d'actions concrètes permettant de réduire les émissions des gaz à effet de serre. Pour faire face au stress hydrique accentué par les changements climatiques, des stratégies d'adaptation contre la sécheresse, notamment la rationalisation de l'utilisation de l'eau, le renouvellement des conduites d'eau pour éviter les fuites, la multiplication des barrages d'eau, le dessalement de l'eau de mer et l'épuration des eaux usées, ont été mises en œuvre par le secteur de l'hydraulique.

Sur le volet gestion des déchets, les décharges sauvages, où l'incinération des déchets s'effectuait à ciel ouvert et qui dégagent d'importantes quantités de gaz à effet de serre, ont été fermées et remplacées par des Centres d'enfouissement techniques (CET). D'autres opérations visant une meilleure gestion des déchets concernent la mise en place des centres de tri et de valorisation des déchets et des unités de recyclage des déchets, la mise en place d'une unité pilote de récupération du biogaz (méthane) pour éviter son émission vers l'atmosphère.

Enfin, l'Algérie a mis en place un plan national climat, qui est un plan intersectoriel de lutte contre le changement climatique.

**FATMA ZOHRA FOUJIL, El watan**